

bonus.ch : comment faire baisser les primes ? Focus sur les frais administratifs des caisses-maladie

La conseillère nationale Isabelle Moret a demandé récemment par voie de motion que le site de la Confédération priminfo.ch publie le taux de frais administratifs de chaque caisse-maladie afin de guider les assurés dans leur choix. Le site comparateur bonus.ch vient de mettre cette information à disposition de ses utilisateurs. Les caisses-maladie affichant les taux les plus bas sont Vita Surselva, Sodalis et Vallée d'Entremont. Parmi les grands assureurs, Atupri, Visana, puis Assura et CSS présentent les meilleurs taux.

En moyenne, sur chaque millier de francs versé par les assurés, seuls CHF 54.- servent à couvrir les frais administratifs des caisses-maladie. Les CHF 946.- restants correspondent aux coûts des prestations médicales : médicaments, hôpitaux, cabinets de médecins etc.

Pour freiner la hausse des primes-maladie, la solution passe par la maîtrise de ces derniers. Une baisse de ces coûts de 3% seulement produirait des résultats similaires à ceux que l'on obtiendrait par une baisse des frais administratifs de 50% ! Au cours des années, les coûts des prestations médicales se sont envolés, alors que le taux de frais administratifs, lui, reste stable.

Mme Moret a également proposé que l'OFSP octroie un label aux comparateurs qui feront la preuve de leur indépendance. Le site comparateur bonus.ch salue cette initiative et souhaite l'introduction d'une telle certification au plus vite, afin de mettre fin à des affirmations incorrectes le concernant.

En effet, bonus.ch ne perçoit pas de commissions de la part des assureurs et, dans de nombreux cas, seuls des émoluments correspondant à la transmission d'offres d'assurances complémentaires sont facturés pour financer l'activité du site. bonus.ch n'est donc pas un courtier, ne favorise aucun assureur et affiche les primes de tous les assureurs-maladie suisses. Son activité contribue à faire baisser non seulement les primes d'assurance-maladie, en favorisant la concurrence entre les assureurs, mais aussi les frais administratifs des caisses-maladie, grâce à l'automatisation du traitement des demandes d'offre.

La réalisation d'un comparateur de primes et la mise à disposition d'informations utiles aux assurés représentent un travail d'envergure. Dans le cas du site priminfo.ch, ce travail a été réalisé avec l'argent du contribuable. On ne peut donc pas affirmer que ce site est gratuit ! Son amélioration et la mise à disposition des assurés d'informations conviviales nécessiteraient l'injection de fonds publics supplémentaires, sans qu'une base légale permettant de le faire existe actuellement. Par ailleurs, on est en droit de se demander si la mission de la Confédération est de concurrencer des entreprises privées.

Le site comparateur bonus.ch salue également le contre-projet du Conseil fédéral contre l'initiative populaire pour une caisse unique. À nos yeux, la libre concurrence est le meilleur moyen de garantir la compétitivité du système des assurances-maladie suisses, à condition de disposer d'un cadre légal permettant d'éviter les entraves et les distorsions de la concurrence. Le contre-projet du Conseil fédéral constitue un pas dans ce sens.

Frais administratifs des caisses-maladie : bonus.ch fournit l'information

La conseillère nationale Isabelle Moret vient de demander par voie de motion que le site de la Confédération priminfo.ch « publie de manière simple, rapide et compréhensible le pour cent des primes que chaque caisse-maladie a consacré l'année précédente aux frais administratifs afin que les assurés puissent choisir en toute connaissance de cause leur assurance maladie de base ».

Rappelons que, dans leurs bilans soumis à l'OFSP, les caisses-maladie divulguent le montant de leurs frais administratifs. Ceux-ci correspondent à toute une série de dépenses diverses : frais de personnel, frais de marketing, frais informatiques, frais d'entretien etc. En résumé, il s'agit de dépenses non directement liées à l'activité d'assurance et au remboursement des frais de la santé.

Les pourcentages de frais administratifs peuvent être calculés à partir des informations 2011 sur les caisses-maladie, publiées le 27 septembre 2012 sur le site de l'OFSP. Afin de mettre cette information à disposition des assurés et de fournir ainsi l'éclairage souhaité par Mme Moret, le site comparateur bonus.ch a réalisé ce calcul. Les résultats détaillés sont présentés dans les tableaux ci-dessous : tout d'abord, pour les groupes d'assurance ou assureurs indépendants de plus de 100'000 assurés, puis pour chacune des caisses.

La clé du problème : maîtrise des frais des prestations médicales

Il s'avère qu'en moyenne, les frais administratifs représentent 5.4% du volume des primes d'assurance-maladie suisses. Ainsi, sur chaque millier de francs versé par les assurés, CHF 946.- correspondent aux coûts des prestations médicales, et seuls CHF 54.- aux frais administratifs, y compris les frais d'acquisition. Même si une solution permettant de baisser fortement les frais administratifs pouvait être trouvée, elle n'aurait donc qu'un faible effet sur les primes d'assurance maladie. La solution passe par la maîtrise des coûts des prestations médicales : médicaments, hôpitaux, cabinets de médecins. Une baisse de ces coûts de 3%

seulement produirait des résultats similaires à ceux que l'on obtiendrait par une baisse des frais administratifs de 50% ! Il n'en demeure pas moins que les frais administratifs doivent rester sous contrôle.

Les caisses-maladie les plus efficaces

Ce sont de petites caisses-maladie actives à un niveau local qui ont eu les frais administratifs les plus bas de Suisse : Vita Surselva, Sodalis et Vallée d'Entremont ont réussi à contenir ces frais à moins de 3%. Il ne suffit cependant pas d'être un assureur de petite taille pour dégager des frais administratifs bas. Bien au contraire : les deux dernières caisses du classement sont également de petite taille.

Parmi les groupes d'assurance ou caisses-maladie de plus de 100'000 assurés, ce sont Atupri (3.7%), Visana (4.2%), puis Assura et CSS (4.7%) qui ont présenté les meilleurs résultats à ce niveau en 2011.

Frais administratifs pour groupes d'assurance ou caisses-maladie de plus de 100'000 assurés

Groupe ou caisse	Nombre d'assurés 2011	Primes 2011 (CHF)	Frais administratifs 2011 (CHF)	Taux de frais administratifs 2011	Frais administratifs par assuré (CHF)
Atupri	162'817	466'431'367	17'275'311	3.7%	106.10
Visana	554'889	1'706'689'656	71'762'410	4.2%	129.33
Assura	623'760	1'652'729'431	77'215'180	4.7%	123.79
CSS	1'229'567	3'698'380'748	175'501'163	4.7%	142.73
Groupe Mutuel	1'054'291	3'118'462'900	153'337'311	4.9%	145.44
SWICA	619'806	1'748'060'277	91'016'042	5.2%	146.85
CONCORDIA	540'359	1'568'352'145	81'898'253	5.2%	151.56
KPT / CPT	344'265	1'097'531'700	61'353'293	5.6%	178.22
Sanitas	564'100	1'837'614'659	103'907'113	5.7%	184.20
Agrisano	101'403	228'062'935	14'077'337	6.2%	138.83
Helsana	1'136'709	3'707'251'581	233'011'719	6.3%	204.99
EGK	240'769	586'653'314	42'723'848	7.3%	177.45
OEKK	150'726	409'309'183	30'660'428	7.5%	203.42
Vivao Sympany	153'701	587'672'722	52'286'559	8.9%	340.18

Source : comptes d'exploitation et bilans 2011 des assureurs maladie (mis à disposition sur le site de l'OFSP)

Frais administratifs des caisses-maladie suisses (1/2)

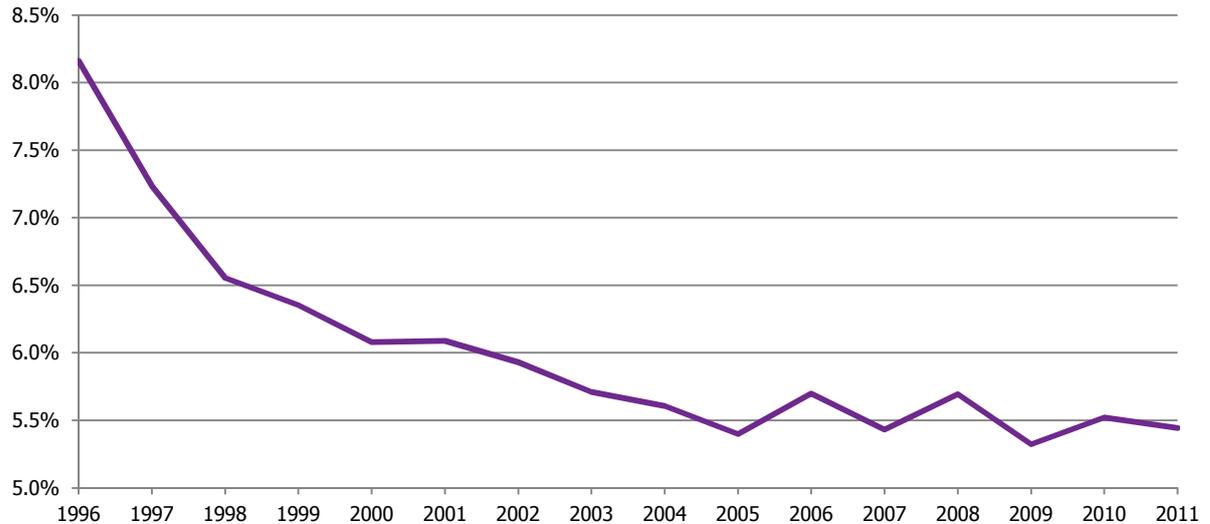
Caisse-maladie	Groupe	Nombre d'assurés 2011	Primes 2011 (CHF)	Frais administratifs 2011 (CHF)	Taux de frais administratifs 2011	Frais administratifs par assuré (CHF)
Vita Surselva	-	6'941	14'484'425.10	230'269.23	1.6%	33.18
sodalis Krankenversicherer	-	35'819	92'671'080.86	2'402'908.95	2.6%	67.08
Caisse-maladie de la vallée d'Entremont	-	7'950	18'392'702.75	484'061.71	2.6%	60.89
Sumiswalder Kranken- und Unfallkasse	-	20'138	55'525'596.10	1'781'745.49	3.2%	88.48
vivacare	Visana	49'929	32'014'590.62	1'109'731.21	3.5%	22.23
Sana24	Visana	62'455	175'334'061.02	6'120'701.46	3.5%	98.-
Publisana Krankenversicherung	-	3'547	10'257'484.70	375'751.40	3.7%	105.93
Atupri Krankenkasse	-	162'817	466'431'366.90	17'275'310.96	3.7%	106.10
Krankenkasse Luzerner Hinterland Zell	-	18'534	42'914'251.90	1'618'212.85	3.8%	87.31
Cassa da malsauns ed accidents Lumnezia I	-	2'491	6'136'299.80	245'837.76	4.0%	98.67
Krankenkasse Simplon	-	977	2'092'317.35	84'005.45	4.0%	86.-
PROVITA Gesundheitsversicherung AG	-	54'424	147'139'166.60	6'166'224.07	4.2%	113.30
Visana	Visana	442'505	1'499'341'004.10	64'531'977.55	4.3%	145.83
Krankenkasse Aquilana	-	38'720	107'655'935.40	4'678'438.67	4.3%	120.83
Intras - Caisse Maladie	CSS	222'839	757'691'552.06	33'501'590.41	4.4%	150.34
Agilia AG	-	7'656	18'862'485.65	835'989.61	4.4%	109.19
Krankenversicherung EASY SANA	Groupe Mutuel	187'008	522'494'922.65	23'406'699.09	4.5%	125.16
KLuG Krankenversicherung	-	13'945	29'362'809.40	1'362'631.15	4.6%	97.72
Assura' assurance maladie et accident	-	623'760	1'652'729'430.95	77'215'179.55	4.7%	123.79
maxi.ch	Helsana	2'398	7'881'220.09	370'249.02	4.7%	154.43
CSS Kranken-Versicherung AG	CSS	853'941	2'545'866'673.17	122'122'996.13	4.8%	143.01
Krankenkasse Visperterminen	-	4'362	9'088'088.85	436'627.70	4.8%	100.09
Kranken- und Unfallkasse Einsiedeln	-	3'595	9'030'689.10	445'475.13	4.9%	123.90
Avenir Assurances' Assurances maladie et accidents	Groupe Mutuel	191'691	552'725'986.60	27'367'130.03	5.0%	142.77
Caisse maladie-accident Philos	Groupe Mutuel	282'183	811'370'106.10	40'551'680.58	5.0%	143.71
avanex Versicherungen AG	Helsana	185'628	517'229'711.54	25'892'044.92	5.0%	139.48
sansan Versicherungen AG	Helsana	167'494	407'584'040.45	20'457'851.73	5.0%	122.14
Arcosana AG	CSS	123'122	337'076'806.18	16'927'176.59	5.0%	137.48
Mutuel Assurances	Groupe Mutuel	393'409	1'231'871'884.90	62'011'801.32	5.0%	157.63
Galenos Kranken- und Unfallversicherung	-	13'652	43'394'569.65	2'201'978.93	5.1%	161.29
Sanagate AG	CSS	29'665	57'745'716.10	2'949'400.33	5.1%	99.42
SWICA Krankenversicherung	-	619'806	1'748'060'276.72	91'016'042.45	5.2%	146.85

Frais administratifs des caisses-maladie suisses (2/2)

Caisse-maladie	Groupe	Nombre d'assurés 2011	Primes 2011 (CHF)	Frais administratifs 2011 (CHF)	Taux de frais administratifs 2011	Frais administratifs par assuré (CHF)
CONCORDIA Schweizerische Kranken- und Unfallversicherung	-	540'359	1'568'352'145.25	81'898'252.54	5.2%	151.56
Moove Sympany	-	10'397	35'273'319.21	1'929'072.47	5.5%	185.54
Sanitas Grundversicherungen AG	Sanitas	315'052	1'005'771'907.10	55'019'761.17	5.5%	174.64
Glarner Krankenversicherung	-	5'892	12'678'792.30	704'342.23	5.6%	119.54
KPT CPT Krankenkasse	-	344'265	1'097'531'700.45	61'353'292.57	5.6%	178.22
Wincare Versicherungen	Sanitas	197'219	711'849'931.70	40'438'366.78	5.7%	205.04
Krankenkasse SLKK	-	16'637	42'061'217.15	2'403'559.47	5.7%	144.47
Progrès Versicherungen AG	Helsana	195'215	586'816'724.14	34'609'164.13	5.9%	177.29
Sanavals Gesundheitskasse	-	2'333	5'021'157.40	296'873.40	5.9%	127.25
Kolping Krankenkasse AG	-	21'789	65'824'523.-	4'043'535.94	6.1%	185.58
Agrisano	-	101'403	228'062'934.85	14'077'336.86	6.2%	138.83
Fondation AMB	-	9'990	23'051'670.80	1'434'246.44	6.2%	143.56
Stiftung Krankenkasse Wädenswil	-	6'552	16'420'108.60	1'032'052.76	6.3%	157.51
Rhenusana	-	9'456	24'576'226.40	1'567'559.83	6.4%	165.77
Krankenkasse Steffisburg	-	4'514	13'570'689.25	883'247.60	6.5%	195.65
Krankenkasse für die Mitglieder des Institutes Ingenbohl	-	838	3'271'569.70	219'102.55	6.7%	261.55
Helsana Versicherungen AG	Helsana	585'975	2'187'739'884.84	151'682'408.93	6.9%	258.85
Compact	Sanitas	51'828	119'992'820.50	8'448'984.82	7.0%	163.02
Betriebskrankenkasse Birchmeier	-	8'085	19'022'232.35	1'361'227.90	7.2%	168.36
Krankenkasse Stoffel	-	1'693	3'636'562.30	264'021.42	7.3%	155.98
Die Eidgenössische Gesundheitskasse	-	240'769	586'653'314.05	42'723'848.03	7.3%	177.45
ÖKK Kranken- und Unfallversicherungen AG	OEKK	148'455	404'518'164.85	30'262'763.95	7.5%	203.85
SUPRA CAISSE-MALADIE	-	41'570	162'848'330.-	12'620'254.75	7.7%	303.59
kmu-Krankenversicherung	-	6'455	19'118'638.65	1'535'328.47	8.0%	237.84
Krankenversicherung Flaachtal AG	OEKK	2'271	4'791'017.80	397'664.40	8.3%	175.13
Vivao Sympany	-	153'701	587'672'721.99	52'286'559.41	8.9%	340.18
Krankenkasse Turbenthal	-	385	942'854.15	88'732.75	9.4%	230.47
Krankenkasse Zeneggen	-	171	364'494.35	40'875.60	11.2%	238.69
Total Suisse		7'856'672	23'631'189'255.74	1'269'970'373.22	5.4%	161.64

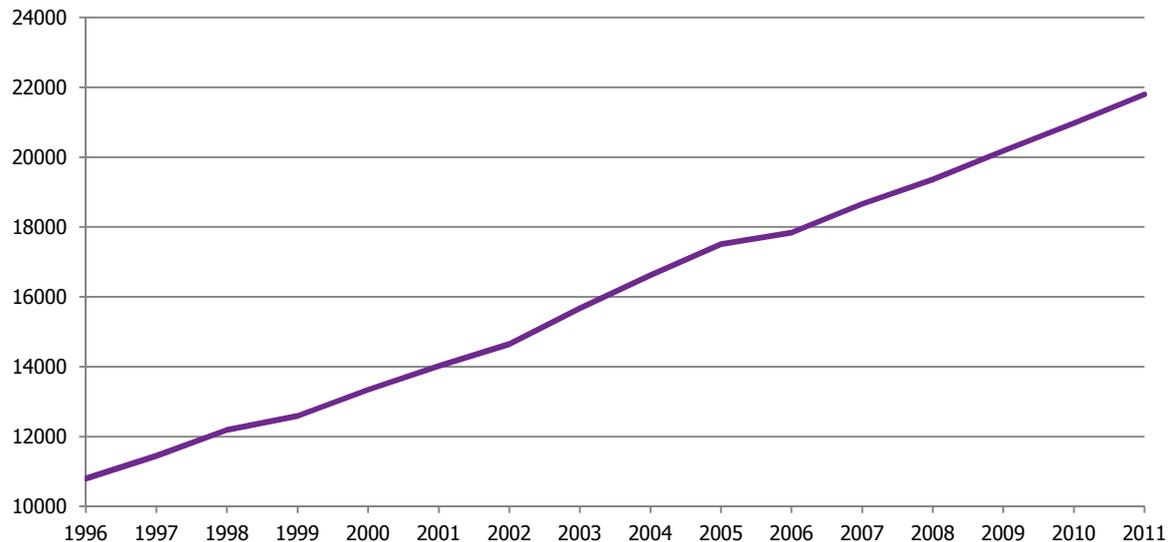
Source : comptes d'exploitation et bilans 2011 des assureurs maladie (mis à disposition sur le site de l'OFSP)

Frais administratifs des assureurs-maladie suisses



Source : Office fédéral de la statistique

Frais des prestations médicales remboursés par l'assurance-maladie obligatoire (en millions de CHF)



Source : Office fédéral de la statistique

Les coûts des prestations médicales s'envolent, les frais administratifs n'évoluent pas

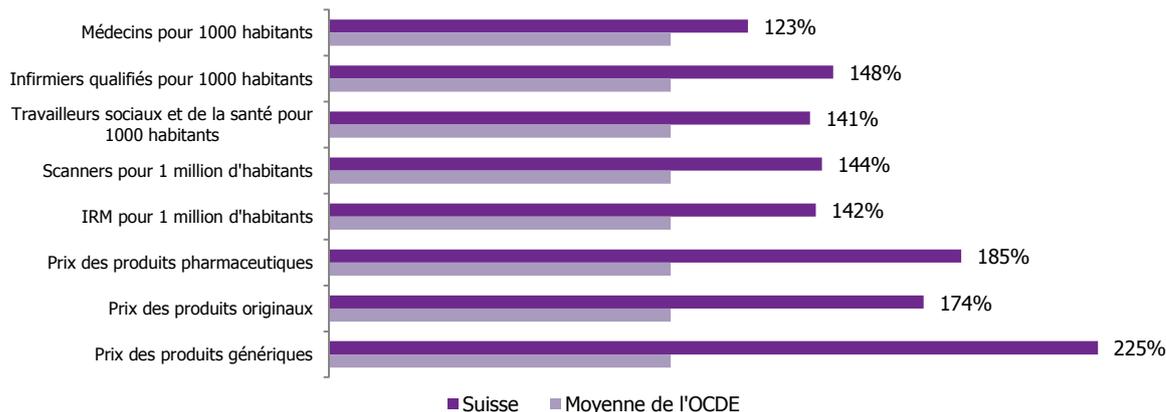
Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), les frais administratifs ont baissé dans un premier temps, puis n'ont subi que de faibles variations d'année en année. Entre 2010 et 2011, ils sont même passés de 5.5% à 5.4%.

Par contre, le volume des primes d'assurance maladie, et donc les coûts des prestations médicales, n'ont cessé d'augmenter depuis 1996. Ces coûts sont passés de 10.8 milliards de francs en 1996 à 21.8 milliards de francs en 2011, soit une hausse de 102%.

Cette évolution confirme que c'est la maîtrise des coûts des prestations médicales, et non pas celle du fonctionnement des assureurs, qui constitue le défi principal pour enrayer les hausses constantes des primes d'assurance-maladie en Suisse.

En effet, les statistiques de l'OCDE le confirment, le système de santé suisse est d'une extrême densité : le nombre de médecins, d'infirmières, d'équipements médicaux rapporté à la population est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Et les médicaments sont presque deux fois plus chers que dans ces pays. C'est dire si un potentiel d'économie réside dans ces domaines.

Comparaison entre la Suisse et la moyenne des pays de l'OCDE



Source: base de données de l'OCDE sur la santé 2012

Un label pour les comparateurs ?

Mme Moret a proposé récemment que l'OFSP octroie un label aux comparateurs qui feront la preuve de leur indépendance. Le site comparateur bonus.ch salue cette initiative, souhaite l'introduction d'une telle certification au plus vite, et il est prêt à contribuer à sa définition. À nos yeux, la neutralité et la transparence constituent la raison d'être d'un comparateur. Une certification officielle par la Confédération permettrait sans doute de préciser le cadre légal pour son activité en amont. Par ailleurs, elle pourrait mettre fin aux affirmations injustifiées dont notre site fait l'objet ces derniers temps.

Le comparateur bonus.ch ne perçoit pas de commissions de la part des assureurs

On a pu lire récemment l'affirmation selon laquelle les assureurs maladie auraient versé 16 millions de francs de commission aux plates-formes internet en 2008. Or, l'OFSP n'a jamais parlé de commissions. Dans son communiqué du 28.09.2011, il affirme bien : « selon des extrapolations, [les assureurs maladie] consacrent aujourd'hui 16 millions de francs par année aux services de comparaison sur Internet et aux **propositions d'offre**. ».

Le comparateur bonus.ch n'est pas un courtier en assurances. À la différence d'un courtier, il n'est pas rémunéré pour les contrats d'assurance conclus, mais bien pour les demandes d'offres transmises. De plus, de nombreuses caisses-maladie ne paient rien pour les offres d'assurance de base, mais rémunèrent uniquement les offres concernant les assurances complémentaires. Aucun assureur n'est favorisé et bonus.ch est prêt à transmettre des demandes d'offres à toutes les caisses-maladie qui le souhaitent. Une rémunération est nécessaire afin de financer l'activité du site.

Remarquons encore que le montant de 16 millions de francs cité par l'OFSP est sujet à caution. En effet, il ne correspond qu'à des extrapolations dont nous ne connaissons ni la base, ni la méthode de calcul. Quoi qu'il en soit, les versements des caisses-maladie à bonus.ch ne correspondent qu'à une petite fraction de ce montant.

Les comparateurs internet contribuent à faire baisser les frais des assureurs-maladie

Le montant versé par les assureurs pour les demandes d'offre provenant des comparateurs internet doit être mis en perspective et comparé aux commissions que les caisses-maladie versent à leurs agents – intermédiaires indépendants ou collaborateurs de la caisse-maladie. Il serait fort intéressant de connaître ne serait-ce qu'une estimation du volume de ces commissions. Il se révélerait très probablement plusieurs fois supérieur.

Le rôle d'un comparateur est de permettre une comparaison conviviale et neutre entre les primes d'assurance, puis de faciliter, pour autant que ce soit possible, la transmission d'une demande d'offre vers les assureurs. Ainsi, les comparateurs contribuent à la libre concurrence entre les assureurs et donc à la baisse du volume global des primes d'assurance-maladie.

De plus, en cas de demande d'offre à travers un site internet, c'est le client qui saisit ses données et l'offre d'assurance est générée de manière automatique par le système informatique de l'assureur. Grâce à l'informatisation et à l'automatisation du processus, pas besoin de centres d'appel et de traitement surdimensionnés afin de gérer l'affluence des demandes d'offre et d'adhésion lorsque les primes-maladie pour

l'année suivante sont annoncées. On évite ainsi l'explosion des frais administratifs, contrairement à ce qui se passe avec la vente à travers des intermédiaires, et on contribue à la baisse des coûts de l'assurance-maladie.

Le site priminfo.ch n'est pas le seul à afficher les tarifs de toutes les caisses-maladie suisses

Le site comparateur bonus.ch prône la notion de concurrence en comparant différents prestataires sur son portail. Il a donc salué l'apparition du site priminfo.ch, en tant que nouveau comparateur des primes-maladie en Suisse (cf. notre communiqué de presse du 23 août 2011 <http://www.bonus.ch/ND/Bonus-ch-a-propos-du-site-de-comparaison-des-primes-ID2011082322XR.aspx>). Nous regrettons cependant que des allégations incorrectes se répandent à son sujet. D'une part, priminfo.ch n'est pas le seul site qui affiche toutes les primes des caisses-maladie suisses. En effet, bonus.ch affiche également toutes les primes dans son comparatif. Pour les visualiser, il suffit de choisir la vue intégrale lors de l'affichage du comparatif, ce qui est à la portée de chaque internaute.

Comparatif des primes

Votre code postal  : [Rechercher le code postal](#)

Modèles d'assurance à comparer : Traditionnel 
 Alternatifs  (HMO, médecin de famille, Telmed, ...)
 Traditionnel et alternatifs

Personne	Année de naissance 	Franchise 	Couverture accident 	Assureur actuel
Personne 1	<input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>
Personne 2	<input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>
Personne 3	<input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>
Personne 4	<input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>	? <input type="text"/>

[Ajoutez une personne](#)

Affichage du comparatif : Vue standard **Vue intégrale**

Suivant 

La gratuité du site priminfo.ch : un mythe

Le développement et la mise à jour du site priminfo.ch, avec les nouvelles primes publiées chaque année, ont bien un coût. Les dépenses y relatives ont été et sont toujours réalisées avec l'argent du contribuable. Pourtant, il n'existe pas, à notre connaissance, de base légale permettant d'investir cet argent dans un tel but. De plus, l'ensemble de ces coûts n'a jamais été rendu public jusqu'à présent. Or, en tant que contribuables, nous sommes tous en droit de les connaître ! Par ailleurs, il est légitime de se demander si la mission de la Confédération est de concurrencer des entreprises privées.

Les primes affichées sur priminfo.ch ne sont pas toujours celles réellement proposées par les assureurs

En examinant le comparatif des primes d'assurance-maladie affichées par le site priminfo.ch, on y trouve des primes qui ne sont en réalité pas proposées dans la localité concernée. On ne trouve en effet ces tarifs ni sur le site de la caisse-maladie en question, ni sur bonus.ch. À titre d'exemple, pour la ville de Fribourg, ce ne sont pas moins de 6 offres qui sont affichées sur priminfo.ch mais qui ne correspondent pas aux offres réellement proposées dans cette ville par les assureurs concernés. L'assuré souhaitant profiter de l'offre la plus avantageuse de l'assureur KPT/CPT, le modèle HMO CPTwin.plus (prime pour un adulte de plus de 26 ans avec franchise de CHF 300.- : CHF 291.70) devra se rendre à l'évidence : ce modèle n'est pas proposé à Fribourg. Il devra opter pour le modèle CPTwin.doc, avec une prime de CHF 310.-.

Si ce même assuré souhaitait opter pour le produit HMO Benefit Plus 20% de Helsana, la différence entre le produit affiché par priminfo.ch et le modèle proposé réellement sera encore plus grande : CHF 934.80 par an !

Les autres modèles non disponibles sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Assuré de plus de 26 ans habitant à 1700 Fribourg, franchise CHF 300.- : primes affichées sur priminfo.ch et primes réellement proposées

Assureur	Assurance indiquée sur priminfo.ch		Assurance proposée par l'assureur et sur bonus.ch	
	Produit	Prime mensuelle	Produit	Prime mensuelle
Avanex	Benefit Plus 17%	291.80	Traditionnel	342.30
Avanex	Benefit Plus 12%	309.40	Traditionnel	342.30
Avanex	Benefit (HMO)	316.40	Traditionnel	342.30
Helsana	Benefit Plus 20%	311.80	Traditionnel	389.70
Helsana	AMF 15%	331.20	Traditionnel	389.70
Helsana	Benefit Plus 15%	331.20	Traditionnel	389.70
Helsana	AMF 10%	350.80	Traditionnel	389.70
KPT	KPTwin.plus	291.70	KPTwin.doc	310.00
maxi.ch	maxi.zero 20%	293.20	Traditionnel	366.50
maxi.ch	maxi.zero 15%	311.50	Traditionnel	366.50
OeKK	ManagedCare	368.70	Casamed	379.20
Progrès	Benefit Plus 17%	284.10	Traditionnel	342.30
Progrès	AMF 12%	301.20	Traditionnel	342.30
Progrès	Benefit Plus 12%	301.20	Traditionnel	342.30
Progrès	Benefit (HMO)	308.10	Traditionnel	342.30
Progrès	AMF 7%	318.30	Traditionnel	342.30
Sansan	Benefit Plus 17%	284.80	Traditionnel	343.20
Sansan	AMF 12%	302.00	Traditionnel	343.20
Sansan	Benefit Plus 12%	302.00	Traditionnel	343.20
Sansan	Benefit (HMO)	308.90	Traditionnel	343.20
Sansan	AMF 7%	319.10	Traditionnel	343.20
Visana	Med Call	384.10	Traditionnel	412.20
vivacare	Telcare	320.90	Traditionnel	364.70

Force est de constater que ces informations peuvent induire en erreur et créer ainsi une distorsion de concurrence. Comment est-ce possible ? Les assureurs-maladie soumettent leurs primes pour acceptation à l'OFSP. Ces primes sont ensuite reprises par priminfo.ch, bonus.ch et les autres sites comparateurs. Cependant, tous les modèles d'assurance, et notamment les modèles HMO, ne sont pas proposés dans toutes les localités. Cette information n'est pas nécessaire pour la validation des primes par l'OFSP.

Le comparateur bonus.ch propose l'information correcte grâce aux données qui lui sont directement fournies par les assureurs qui acceptent de le faire. Ainsi, bonus.ch n'indique pas de primes HMO avantageuses qui ne seraient pas disponibles pour le public.

Réalisation et développement d'un comparateur de primes, un travail d'envergure

Il serait sans doute possible d'étendre les fonctionnalités de priminfo.ch afin d'inclure les informations spécifiques aux localités concernées. Mais pour implanter cette fonctionnalité et actualiser les données chaque année, des ressources supplémentaires seraient nécessaires, encore une fois aux frais du contribuable. Il serait encore utile de mettre à disposition les listes de médecins agréés par les assureurs dans le cadre de leurs modèles « médecin de famille ». La réalisation d'un comparateur de primes et la mise à disposition d'informations utiles aux assurés représentent un travail d'envergure !

Avec ses diverses fonctionnalités, et les milliers de pages de contenu de sa rubrique « Assurance maladie » à disposition des utilisateurs, bonus.ch propose un site de comparaison bien plus complet et plus convivial pour le public.

Le contre-projet du Conseil fédéral, un pas dans la bonne direction

Le site comparateur bonus.ch salue également le contre-projet du Conseil Fédéral contre l'initiative populaire pour une caisse unique. À nos yeux, la libre concurrence est le meilleur moyen de garantir la compétitivité du système des assurances-maladie suisses, à condition de disposer d'un cadre légal permettant d'éviter les entraves et les distorsions de la concurrence. Le contre-projet constitue un pas dans ce sens.

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2013 :

<http://www.bonus.ch/Pag/Assurance-maladie/comparer-primas-maladie.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 16 octobre 2012